

## Brevet Professionnel

# « Responsable d'Entreprise Agricole »

## En apprentissage

*Diplôme de niveau IV du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche*

### LE METIER DE RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE

Le métier d'agriculteur est en perpétuelle évolution, de ce fait les activités et les compétences demandées changent également. C'est pourquoi le diplôme du BPREA subit une rénovation en 2018 afin d'être au plus proche de la réalité du métier.

Le titulaire de ce diplôme est destiné à exercer des activités professionnelles dans les exploitations agricoles en tant que **chef d'entreprise** ou **salarié hautement qualifié**.

Le Responsable d'Entreprise Agricole doit acquérir les connaissances et la technicité nécessaires afin de montrer ses capacités **d'adaptation**, de **raisonnement** et **d'ajustement** de son système en fonction des événements. Il se doit de mettre en relation le monde du vivant et les cycles de productions, végétales et ou animales, grâce à son sens aigu de l'observation et sa vision globale du fonctionnement de **l'agroécosystème**.

Il doit maîtriser au mieux les **conditions de productions** (préservation des ressources, environnement social, contraintes climatiques, moyens de production) en fonction des activités de chaque atelier. Il doit tendre vers des projets de **travail collectif** avec les professionnels, les organismes et institutions des filières agricoles.

Un Responsable d'Entreprise Agricole autant qu'un salarié hautement qualifié doivent maîtriser également les procédés de **transformation** et de **commercialisation**. Pour cela, ils doivent connaître l'utilisation d'une grande diversité d'agroéquipements, d'outils d'aide à la décision (OAD) et la maîtrise des technologies de l'information et de la communication.

C'est aussi avant tout un gestionnaire d'entreprise et un manager qui reste **polyvalent** et **multicompétent**. Il doit pour cela assurer une veille prospective et rechercher les meilleures pratiques et techniques disponibles pour progresser. Son statut d'entrepreneur est illustré par ses capacités **d'autonomie** et de **responsabilité**. C'est le pilote de l'entreprise qui sait **analyser**, prendre des **décisions** et **innover**.

Le Responsable d'Entreprise Agricole doit savoir écouter et dialoguer. Son aptitude à négocier des contrats et à contractualiser des engagements pertinents est primordiale pour assurer le développement et l'insertion de l'entreprise dans le tissu économique local et le territoire.

### UNE FORMATION EN APPRENTISSAGE ADAPTEE A L'INSTALLATION DES JEUNES

La formation en apprentissage permet d'obtenir le niveau de qualification professionnelle sur 2 années, première étape vers la capacité professionnelle agricole.

Le statut d'apprenti permet d'acquérir au mieux les capacités du Responsable d'Entreprise Agricole en alternant période de formation en centre et pratiques en entreprise. Ce modèle de formation permet aux jeunes d'expérimenter le métier sur le terrain et d'approfondir les raisonnements plus théoriques en cours.

De plus, c'est l'occasion pour l'apprenti d'être intégré au plus vite dans le milieu professionnel et d'obtenir un double accompagnement par l'équipe pédagogique du centre et son maître d'apprentissage.

Elle répond également aux exigences de niveau pour l'obtention des aides à l'installation : DJA, prêts bonifiés.

Composer le 04.95.30.02.31 poste 2 pour contacter la personne en charge du

recrutement Mail : [cfa.borgo@educagri.fr](mailto:cfa.borgo@educagri.fr)—[www.epl-borgo.fr](http://www.epl-borgo.fr)

Construite par l'apprenti selon son projet professionnel, la formation vise la compréhension du fonctionnement et le raisonnement d'une entreprise agricole pour la maîtrise du pilotage du système d'exploitation choisi :

- ✦ Apiculture
- ✦ Cultures Pérennes : arboriculture fruitière ou viticulture
- ✦ Cultures légumières
- ✦ Culture de Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales
- ✦ Elevage laitier caprin/ovins
- ✦ Elevage bovins allaitant
- ✦ Elevage porcin

### UNE CARTE D'UNITES CAPITALISABLES POUR CHAQUE PROJET

La formation est organisée en 7 **modules théoriques et pratiques** (les Capacités) correspondants aux exigences du diplôme national ainsi qu'aux attentes des professionnels et aux réalités locales.

Ces 7 Capacités sont obtenues en contrôle continu tout au long des 2 années de formation. Elles couvrent tous les champs de décision et d'action du chef d'entreprise agricole : organisation et management, marketing, gestion des ressources humaines, gestion technico-économique et financière, information et communication ... avec une capacité technique de conduite des processus de production dans l'agroécologie, adapté selon les projets des candidats.

### UN ENCADREMENT DE SPECIALISTES

Les formateurs du C.F.A.A. sont des experts ou des professionnels agricoles, qui articulent leur pédagogie avec les différents acteurs du monde agricole local : des professionnels, des syndicats et associations, des techniciens, des représentants d'organismes et d'institutions.

### CALENDRIER ET DUREE (sous réserve de validation par la C.C.)

**Du 15 octobre au 28 juin 2019 pour les apprentis 1<sup>ère</sup> année**

**Du 8 octobre 2018 au 4 juillet 2019 pour les apprentis 2<sup>e</sup> année**

**1 120 heures de formation en centre en alternance avec l'entreprise**

**Rythme : 35 heures hebdomadaires**

### PUBLIC

- ★ Jeunes entre 18 et 25 ans en contrat d'apprentissage

### REMUNERATION

- Selon la grille nationale de rémunération des apprentis (réévaluée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année)
- Avantages :

Maitre d'apprentissage	Apprenti
- Exonération de cotisations sociales	- Aide au passage du permis
- Prime à 'apprentissage	- Aide à l'éloignement
- Crédit d'impôts	- Accompagnement poursuite étude

### CONDITIONS MATERIELLES

La formation demande aux apprentis de se fournir en fourniture pour les prises de notes (stylos, papiers, classeurs...) et de fourniture informatique (clé USB). Les équipements de protection individuelle sont pris en charge par la Collectivité de Corse. L'hébergement et la restauration sont possibles au centre en dehors des périodes de vacances scolaires et du week-end.

#### **Information et retrait des dossiers d'inscription**

*Monsieur Quentin Mercier*

**Par téléphone ou sur rendez-vous du lundi au jeudi**

**De 8h à 12h et de 13h30 à 17h00**

[quentin.mercier@educagri.fr](mailto:quentin.mercier@educagri.fr)

04.95.30.02.31 (poste 2)